

## La controverse entre Hans Kelsen et Eric Voegelin en théorie du droit et en théorie politique

La controverse entre Hans Kelsen (1881-1973) et Eric Voegelin (1901-1985) commence à Vienne au début des années 1920 et se termine aux États-Unis au milieu des années 1960. La question que nous avons essayé de traiter est la suivante : comment et pourquoi ces deux penseurs se sont séparés sur des questions décisives en théorie du droit et en théorie politique, ainsi que sur la manière dont il fallait interpréter les régimes totalitaires. Notre travail s'inscrit dans une perspective analytique de l'histoire des idées juridiques et politiques puisqu'il consiste à mettre au jour les soubassements respectifs des deux pensées étudiées. Nous montrons qu'elles s'inscrivent dans un cadre plus large, celui de l'opposition entre la philosophie des Lumières et celle du romantisme. L'objet de cette recherche consiste donc à confronter les présupposés philosophiques, les théories juridiques et les conceptions politiques de ces deux auteurs à partir de textes peu étudiés.

L'étude de cette controverse présente l'intérêt d'éclairer et de comprendre les travaux de l'un par l'autre. Pour Kelsen, notre travail se concentre surtout sur des textes qui ont longtemps été jugés « périphériques » dans son œuvre ou « marginaux » par rapport à la *Reine Rechtslehre*. En cela, nous nous inscrivons dans la tendance actuelle de la recherche française au sujet de Kelsen. En effet, comme l'observe Carlos Miguel Herrera, après s'être exclusivement intéressés à la théorie pure du droit et à son modèle épistémologique, les chercheurs français ont progressivement commencé à se pencher sur la théorie politique de Kelsen, puis, comme c'est le cas aujourd'hui, sur la dimension philosophique de son œuvre et de ses travaux réalisés dans les autres champs des sciences sociales. Notre travail vise en effet, à préciser les dimensions philosophiques de la pensée de Kelsen, en insistant sur son kantisme, son néokantisme, son positivisme, ses contacts avec la psychanalyse et la pensée évolutionniste de son temps, ainsi que sur son agnosticisme, et même, son caractère foncièrement antireligieux. Nous entendons donc rendre compte du « caractère complexe de l'entreprise kelsénienne », mais aussi montrer que l'ensemble de ces présupposés philosophiques fait de lui – comme il le reconnaît bien volontiers – un héritier des Lumières.

Concernant Voegelin, notre travail consiste avant tout à faire découvrir l'œuvre d'un auteur qui reste très méconnu en France et qui mériterait plus d'intérêt compte tenu de la richesse et de l'originalité de sa pensée. L'analyse de ses présupposés philosophiques fait apparaître sa proximité avec la pensée romantique et conservatrice allemande, même si les spécialistes de Voegelin préfèrent parfois ignorer cet élément. À la suite de quelques rares chercheurs, nous tentons de rectifier l'image que Voegelin a donnée de lui-même, et que ses disciples ont entretenue après sa mort. Contrairement à ce que l'on peut lire dans ses *Réflexions autobiographiques* (1973) et dans la littérature secondaire écrite par ses disciples, aucun lien méthodologique ne peut sérieusement être établi entre la *Théorie pure du droit* de Kelsen et la théorie jusnaturaliste de Voegelin. Voegelin n'a pas non plus été un opposant de la première heure au national-socialisme, comme on le lit fréquemment. L'analyse de ses livres sur la race, écrits en 1933, et de sa correspondance le montre amplement. Il n'a pas non plus été un défenseur pragmatique de la démocratie lorsqu'il a soutenu le régime autoritaire de Dollfuss, mais plutôt un théoconservateur, séduit comme tant d'autres à l'époque, par la formule cléricalo-fasciste du nouveau régime autrichien.